

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : R-Clean RVS 17 200 liter  
Date d'exécution : 13-08-2014  
Date d'édition : 01-12-2015

Version (Révision) : 3

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

R-Clean RVS 17 200 liter  
HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; N°CAS : 8042-47-5 ; N°CE : 232-455-8

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Produits lustrant et mélanges de cires

**Usages déconseillés**

Ce produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que les applications mentionnées ci-dessus

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

Qlean-tec BV

**Rue :** Rendementsweg 24

**Code postal/Lieu :** 3641 SL Mijdrecht

**Téléphone :** +31 (0)297-274390

**Telefax :** +31 (0)297-272442

**Contact pour informations :** Hr. F. Peul

**Site web :** [www.qleantec.com](http://www.qleantec.com)

**E-mail (personne compétente) :** [marketing@qleantec.com](mailto:marketing@qleantec.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Qlean-tec: (0) 297 274390 (08:00 – 17:00)

*Ou consulte un centre local d'information sur l'Intoxication*

Pays-Bas: NVIC (0)30 - 274 88 88

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08)

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Conseils de prudence**

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : R-Clean RVS 17 200 liter  
Date d'exécution : 13-08-2014  
Date d'édition : 01-12-2015

Version (Révision) : 3

P405 Garder sous clef.

### 2.3 Autres dangers

une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

### 2.4 Indications diverses

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance : HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE)

N°CE : 232-455-8

n°CAS : 8042-47-5

Pureté : 100 % [masse]

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Changer les vêtements souillés ou mouillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

#### En cas d'ingestion

Consulter impérativement un médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle ou d'inhalation d'importantes quantités de poussières, faire boire immédiatement: Eau

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Aucun symptôme connu jusqu'à présent. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Aucune

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

### 5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

### 5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Nom commercial du produit : R-Clean RVS 17 200 liter  
Date d'exécution : 13-08-2014  
Date d'édition : 01-12-2015

Version (Révision) : 3

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

##### Équipement de protection

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

##### Procédures d'urgence

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### Pour le nettoyage

Matériau approprié pour recueillir le produit: Sable Matériau absorbant, organique

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage



### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable Polyéthylène Matériel inadéquat pour récipients/installations: Caoutchouc butyle

#### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 12

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition Protection individuelle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : R-Clean RVS 17 200 liter  
Date d'exécution : 13-08-2014  
Date d'édition : 01-12-2015

Version (Révision) : 3



### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

### Protection de la peau

Protection des mains Modèle de gants adapté DIN EN 374 Caoutchouc butyle NBR (Caoutchouc nitrile)  
Caractéristiques exigées imperméable aux liquides. Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 480 min  
Épaisseur du matériau des gants Nitril: 0,12 mm Butyl: 0,50 mm

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Couleur :** incolore

**Odeur :** inodore

### 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

non applicable

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

oxydants puissants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effet irritant et caustique

##### Irritation primaire de la peau

non irritant.

##### Irritation des yeux

non irritant.

##### Irritation des voix respiratoires

Aucune donnée disponible

Nom commercial du produit : R-Clean RVS 17 200 liter  
Date d'exécution : 13-08-2014  
Date d'édition : 01-12-2015

Version (Révision) :

3

### **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

#### **Cancerogénité**

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

#### **Toxicité pour la reproduction**

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

non applicable

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Non nocif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradable.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### **12.6 Autres effets néfastes**

Aucune

### **12.7 Autres informations écotoxicologiques**

Aucune

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.4 Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Nom commercial du produit : R-Clean RVS 17 200 liter  
Date d'exécution : 13-08-2014  
Date d'édition : 01-12-2015

Version (Révision) : 3

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

Aucune/aucun

##### Directives nationales

##### Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

##### Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

### SECTION 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ASTM = American Society of Testing and Materials (US)

CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)

DNEL = Derived No-Effect Level

DT50 = Time for 50% loss; half-life

EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)

EC50 = Median effective concentration

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)

ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)

EWG = European Waste Catalogue

IATA = International Air Transport Association

IC50 = Concentration that produces 50% inhibition

IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code

IMO = International Maritime Organization

LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms

LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms

LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit

LOAEL = Lowest observed adverse effect level

MRL = Maximum Residue Limit

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No observed effect concentration

NOEL = No Observable Effect Level

OEL = Occupational Exposure Limits

PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic

PNEC = Previsible Non Effect Concentration

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : R-Clean RVS 17 200 liter  
Date d'exécution : 13-08-2014  
Date d'édition : 01-12-2015

Version (Révision) : 3

---

STEL = Short-Term Exposure Limit  
TWA = Time-Weighted Average  
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.6 Informations complémentaires

N° de l'article: 500001285320

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---